



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Le PLAN ACADEMIQUE DE FORMATION des personnels enseignants, d'éducation, d'orientation, d'encadrement, administratifs, techniques, sociaux, de santé 2016-2017

Le plan académique de formation 2016--2017 concerne tous les personnels. Il représente un levier d'action essentiel pour la mise en œuvre des priorités nationales et du nouveau projet académique qui débutera à la rentrée 2016.

Il est présenté par grands objectifs et met l'accent sur les réformes et les évolutions du système éducatif. Il est conçu comme un outil d'accompagnement du changement et répondant aux besoins des différents territoires.

I/ LES PRINCIPES D'ORGANISATION ET LES PRIORITES ACADÉMIQUES DE LA FORMATION

Les grandes orientations du plan académique de la formation continue sont diffusées à tous les porteurs de projet et à l'ESPE sous forme de notes et de tableaux présentant la déclinaison opérationnelle des priorités académiques à mettre en œuvre.

Les priorités académiques qui concernent les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du premier et du second degré :

Le parcours de l'élève de la maternelle à l'enseignement supérieur

- **Le renforcement de la fluidité des parcours pour lutter contre le décrochage scolaire, accéder à différents niveaux de qualification et à l'enseignement supérieur**
- **Les valeurs de la République, l'enseignement moral et civique, parcours citoyen et climat scolaire**

Les pratiques pédagogiques et les nouveaux programmes

- **L'évolution des pratiques pédagogiques au service des apprentissages et de l'évaluation des élèves**
- **Les usages pédagogiques des TICE, la mobilisation du numérique dans les situations d'apprentissage**
- **L'accompagnement de l'appropriation des nouveaux contenus d'enseignement**

L'accompagnement de la montée en compétences des personnels

- **L'accompagnement et la formation des nouveaux enseignants aux métiers du professorat et de l'éducation**
- **Le travail d'équipe au service du développement de la compétence collective des personnels**

Les priorités académiques qui concernent les personnels d'encadrement, administratifs, techniques, sociaux, de santé :

- **Entrer dans le métier :** la formation statutaire des personnels d'encadrement (personnels de Direction et d'Inspection) est répartie entre les modules de l'ESEN et les formations académiques ; formations académiques des adjoints gestionnaires et équipes d'intendance ; des personnels des services Sociaux et de Santé ; des personnels administratifs.
- **Former les formateurs et les tuteurs :** les formateurs internes et tuteurs de l'académie sont soutenus dans leur mission par la formation académique, leur engagement est essentiel à la mise en œuvre du plan de formation des personnels
- **Adapter les agents aux évolutions du système éducatif et des métiers :** l'académie contribue à renforcer les compétences des personnels pour les conforter dans leur rôle d'acteur du changement. En 2016-2017, il s'agira de l'attention portée à l'accompagnement des réformes pédagogiques et éducatives par les personnels d'encadrement (numérique, réforme des collèges, cycle 3) de SIRHEN, de l'analyse financière, de l'actualisation des pratiques comptables pour l'essentiel.
- **Gérer les ressources humaines :** améliorer le climat et les relations au travail : notamment le développement de la qualité de vie au travail qui est soutenu par la formation au management, à la communication et par d'autres formations spécifiques (prévention des risques psycho-sociaux). La sensibilisation au handicap est poursuivie.
- **Agir pour transmettre les valeurs de la république, sensibiliser à la diversité, lutter contre les discriminations, améliorer le climat scolaire :** l'académie mobilise des moyens à destination de l'ensemble des personnels : savoir agir face à des événements graves comme mettre en œuvre les conditions d'une école bienveillante relèvent d'une responsabilité partagée par l'ensemble des catégories de personnels.

II/ L'OFFRE GLOBALE DU PAF 2016-2017 DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'EDUCATION ET D'ORIENTATION DU PREMIER ET DU SECOND DEGRE

- **Le poids des priorités académiques dans l'offre de formation**
Toutes les priorités sont bien représentées aussi bien dans le premier degré que dans le second degré. Quatre priorités se distinguent particulièrement : évolution des pratiques, mobilisation du numérique, appropriation des nouveaux contenus d'enseignement, travail d'équipe. La priorité « accompagnement des nouveaux enseignants », plus faible, s'explique par le fait que les moyens concernant ce domaine sont transférés à l'ESPE dans le cadre de la formation initiale. Les actions de formation qui ne s'inscrivent pas dans les priorités sont le plus souvent des formations obligatoires.
- **Le développement d'une culture commune entre le premier et le second degré**
Le premier et le second degré s'appuient sur des actions de formation à public désigné et volontaire. Dans le premier degré et le second degré, la part des stages à candidature volontaire varie selon les domaines et les départements mais se situe en moyenne autour de 30%.
Des formations communes seront réalisées en lien avec des axes forts du cahier des charges. Une priorité absolue concerne l'accompagnement de la mise en œuvre du cycle 3. Tous les collèges de l'Académie, en lien avec les écoles de secteur,

bénéficieront d'un stage sur site sur cette question. Une formation de formateurs commune premier/second degrés, déclinée par département, sera organisée dès le début de l'année scolaire pour constituer des viviers de proximité.

Certaines formations académiques second degré pourront accueillir des stagiaires du premier degré. Les domaines concernés regroupent 7 disciplines (18 modules) et 9 rubriques transversales : action culturelle, climat scolaire, culture technologique, éducation aux médias, éducation au développement durable, éducation par le numérique, éducation prioritaire, international, maîtrise de la langue.

- **La convergence, dans leurs objectifs, des plans départementaux de formation**
Les dispositifs proposés par les 3 départements sont convergents sur le fond. Quelques spécificités sont néanmoins identifiables selon les territoires. La mise en place des stages du premier degré repose sur 3 modalités principales : les 18h de formation obligatoires pour chaque professeur des écoles dont la moitié à distance, les stages inter-degrés et dans les écoles, les stages départementaux.
- **Regard sur certains aspects du PAF du second degré**
Le volume prévisionnel global de formation s'élève à 35 160 journées stagiaires, ce qui traduit la volonté de l'Académie de poursuivre l'effort de formation nécessaire à la mise en œuvre de la réforme du collège. Le poids des stages sur site et de bassin qui reste très important s'explique notamment par le fait que tous les professeurs de collège bénéficieront d'une formation hybride sur la place du numérique dans les apprentissages dont une journée de formation en présentiel se déroulera dans chaque établissement. La répartition des journées stagiaires par domaine traduit la bonne couverture du spectre de l'offre de formation dans le cadre du cahier des charges. L'ensemble des disciplines privilégie la mise en œuvre des nouveaux programmes (cycle 3, cycle 4) et des nouvelles modalités d'évaluation. Un effort particulier concernant la formation à distance est demandé à chaque discipline. Le faible poids de la formation statutaire dans l'offre de formation s'explique par le fait que les frais de déplacement des professeurs stagiaires ne sont plus pris en charge par la DIFOR. Néanmoins les formations assurées à l'ESPE représentent un potentiel de 11 000 journées stagiaires. Les compétences professionnelles globalement mobilisées sur l'ensemble des fiches actions retenues apparaissent dans le **document 7** et sont cohérentes avec le poids des différentes priorités académiques.

III/ L'OFFRE GLOBALE DU PAF 2016-2017 DES PERSONNELS D'ENCADREMENT, ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX, DE SANTE

L'effort demeure constant (5 500 journées stagiaires prévues au PAF 2015-16 ; 5 662 journées prévues pour 2016-17).

Les actions à destination des agents entrant dans de nouvelles fonctions représentent 48% de l'effort de formation de l'académie dont :

- formations statutaires/encadrement : 21% du volume global des journées stagiaires ;
- formations entrée dans le métier : 24% ;
- professionnalisation des tuteurs : 3%

14% du volume de formation est consacré aux préparations de concours.

L'académie fait ainsi porter 62% des journées stagiaires des EATSS sur le renforcement des compétences des agents dans une dynamique de mobilité professionnelle et de promotion.

Le volet adaptation aux évolutions du système éducatif et aux métiers représente 21 % du volume total des journées stagiaires, 17% sont consacrés à la GRH, notamment aux relations et au climat au travail et à la transmission des valeurs de la République.

L'effort porte également sur la poursuite du développement des formations inter catégorielles qui renforcent la cohésion des équipes et sont particulièrement adaptées en GRH, sur la transmission des valeurs de la République, la sensibilisation à la diversité, la lutte contre les discriminations, le climat scolaire et l'évolution du système éducatif.

Les formations hybrides s'imposent comme une solution particulièrement adaptée aux préparations de concours, aux formations de tuteurs.

Le plan des EATSS s'inscrit pleinement dans le cadre des priorités académiques.

IV/ LE CALENDRIER D'ÉLABORATION DU PLAN ACADÉMIQUE DE FORMATION

- Mi Janvier : réflexion autour des priorités académiques et des objectifs de formation dans le cadre de 2 groupes de travail : formation des personnels enseignants 1^{er} et second degrés, formation des personnels d'encadrement, administratifs, techniques, sociaux, de santé
- Fin Janvier : élaboration des grandes orientations des plans de formation
- Début février : présentation des grandes orientations du plan académique de formation au recteur en comité de direction
- Jusqu'à mi février : finalisation des cahiers des charges de la formation
- Fin février-mars : transmission des cahiers des charges et des procédures aux porteurs de projet et à l'ESPE
- 25 mars : retour des propositions
- Avril : dépouillement et analyse des offres
- 9 mai : présentation du plan académique de formation en comité académique de direction, arbitrages du recteur
- 4 juillet : présentation du plan académique de formation en CTA
- Du 5 juillet au 18 septembre : mise en ligne du plan académique de formation et ouverture de la campagne d'inscription pour l'ensemble des personnels de l'académie
- Fin septembre : recueil de l'avis du supérieur hiérarchique pour les actions de formation à candidature individuelle